



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Cab AB/GDM/EN- D 17- 017839

Paris, le 18 JUIL. 2017

Monsieur le Directeur général,

L'accès aux soins et la santé bucco-dentaire de la population constituent des enjeux prioritaires pour le Gouvernement. Des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années : la proportion d'enfants indemnes de caries a été multipliée par cinq grâce à des efforts importants des professionnels et des pouvoirs publics. La mobilisation de l'assurance-maladie s'est amplifiée comme en attestent les trois millions de courriers envoyés en 2015 aux mineurs et aux femmes enceintes pour bénéficier d'un examen gratuit de prévention bucco-dentaire. Le suivi régulier par les chirurgiens-dentistes a aussi été amélioré : la proportion de patients qui ont bénéficié d'une consultation annuelle a progressé de 56% en 2010 à 64% en 2015.

Pour autant, la situation des soins bucco-dentaires n'est pas satisfaisante : l'état de santé bucco-dentaire des Français reste globalement moins bon que celui des pays européens comparables comme l'Allemagne ou la Suède et ces soins représentent aujourd'hui le premier poste de renoncement aux soins des Français pour raison financière.

Ces enjeux avaient conduit l'assurance maladie à engager des négociations avec les représentants des chirurgiens-dentistes en 2016 : en l'absence d'accord, un règlement arbitral, publié le 31 mars dernier, a prévu la mise en place d'un plafonnement progressif des tarifs des soins prothétiques sur la période 2018-2021, en contrepartie de revalorisations significatives des soins conservateurs et de la base de remboursement par l'assurance maladie ainsi que de mesures en faveur de la prévention et de l'accès aux soins des personnes handicapées.

L'engagement du Président de la République d'offrir à tous les Français d'ici 2022 un accès à des offres sans aucun reste à charge pour les prothèses dentaires nécessite un approfondissement de ce chantier avec les professionnels de santé pour aller plus loin dans la démarche et lutter contre le renoncement aux soins. La prévention, que je souhaite placer au cœur de la stratégie de santé que je vais élaborer, doit également être renforcée en matière de santé bucco-dentaire.

C'est pourquoi je souhaite que vous ouvriez sans délai des négociations conventionnelles avec les représentants des chirurgiens-dentistes libéraux. Trois objectifs principaux doivent guider ces négociations : l'accès financier aux soins, le développement de la prévention et une attention particulière aux besoins des publics fragiles.

.../...

Monsieur Nicolas REVEL
Directeur général de l'UNCAM
50, avenue du Professeur André Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Le premier objectif de cette négociation doit porter sur l'amélioration de l'accès financier aux soins. Il existe aujourd'hui des niveaux élevés de tarifs pratiqués sur les soins prothétiques et cette situation laisse aux ménages des restes à charge importants, qui entraînent de véritables inégalités d'accès aux soins, au-delà des seuls publics fragiles. L'économie des soins dentaires s'est en effet progressivement installée dans un cercle vicieux où la liberté tarifaire autorisée sur les actes prothétiques s'est accompagnée d'une forte croissance de cette part de l'activité des chirurgiens-dentistes et d'une moindre revalorisation des soins conservateurs par l'assurance maladie : cette situation conduit à un désinvestissement de la pratique des soins conservateurs préjudiciable à la qualité des soins et à un reste à charge important pour les patients.

Le principe posé par le règlement arbitral d'un plafonnement progressif des soins prothétiques, accompagné d'une revalorisation des soins conservateurs, est donc un levier incontournable pour l'amélioration de la prise en charge des patients. Pour remplir l'engagement présidentiel sur la prise en charge des prothèses dentaires à l'horizon 2022, il convient d'approfondir cette démarche et de l'étendre dans la durée avec un plafonnement qui doit avoir un effet significatif sur la réduction des restes à charge des assurés. En parallèle, une amélioration de l'information des patients sur les pratiques tarifaires des chirurgiens-dentistes et un renforcement du contrôle du respect par les professionnels des règles tarifaires et d'affichage devront être recherchés.

Le deuxième objectif des négociations conventionnelles sera de renforcer la prévention. Le nouvel accord doit conduire à diminuer le recours aux soins prothétiques à long terme en renforçant l'arsenal thérapeutique des chirurgiens-dentistes en matière de prévention et de soins conservateurs. L'assurance maladie obligatoire doit prendre en charge plus largement les techniques de prévention de la carie et la rémunération des chirurgiens-dentistes doit les inciter à suivre davantage les recommandations scientifiques en matière de recours aux techniques modernes ou aux actes favorisant la préservation des tissus dentaires. Il vous reviendra également d'envisager avec les professionnels des mesures susceptibles d'assurer un suivi bucco-dentaire plus régulier de la population.

Les négociations devront en outre porter sur les freins à l'accès aux soins pour les publics qui connaissent des difficultés particulières. Des mesures ont été prises par arrêté pour améliorer la prise en charge des patients bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire et définir des tarifs sociaux pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé : ces mesures entrent en vigueur en octobre prochain permettant à ces assurés de bénéficier d'une diminution de leur reste à charge avec notamment des tarifs plafonds communs pour les soins prothétiques. La négociation doit être l'occasion de poursuivre les actions menées en faveur de ces publics mais aussi des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées. En outre, des mesures visant à améliorer la prise en charge des formes sévères de pathologies parodontales pour des publics à risques devront être envisagées.

Tant en ce qui concerne les publics fragiles que le renforcement de la prévention, l'accord que vous négocierez pourra, le cas échéant, approfondir et développer les engagements retenus par l'arbitrage.

Afin de respecter les engagements présidentiels et préserver les intérêts des patients, les négociations à venir doivent permettre une mise en place au plus tôt avant le 1^{er} janvier 2019 de la régulation du secteur dentaire. Les contraintes qui pèsent sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie me conduisent à rappeler les principes de responsabilité qui doivent présider à cette négociation afin d'assurer la soutenabilité financière et la pérennité des engagements.

Vous veillerez à mener ces négociations en lien étroit avec les organismes complémentaires représentés au sein de l'UNOCAM compte tenu de la nécessité de bien articuler couvertures de base et complémentaire pour réduire le reste à charge des assurés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma sincère considération.



Agnès BUZYN